



Signature  
électronique

Traitement des  
données  
personnelles

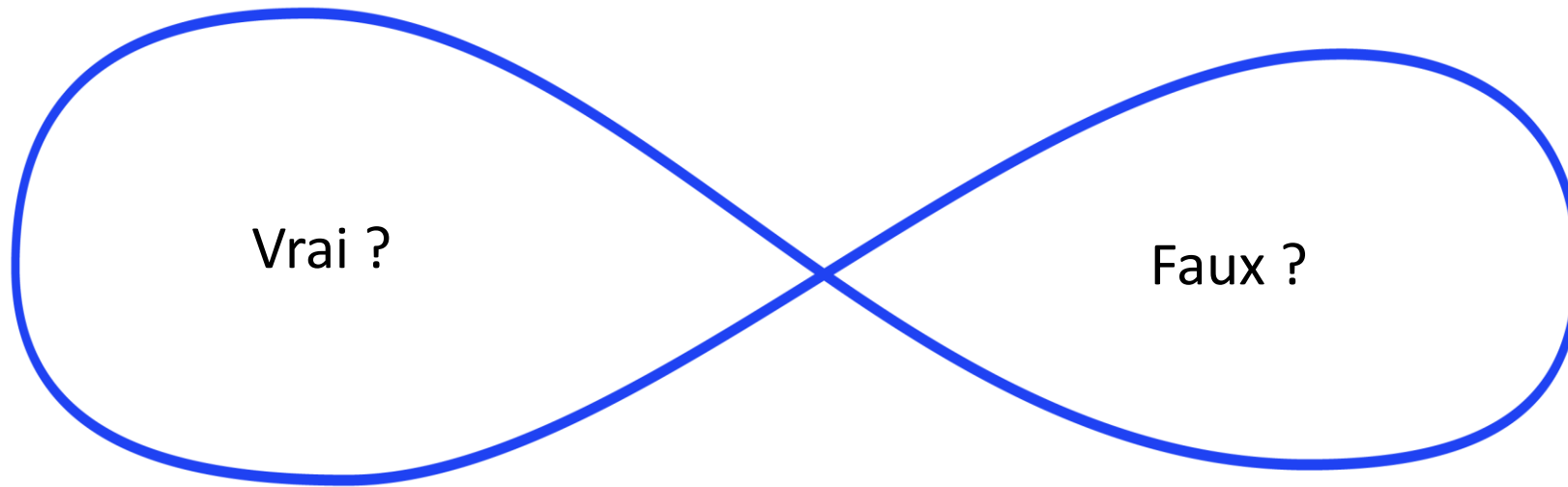
SAQ Nord Romande –  
Medtech – 28 Avril 2021

Caroline Perriard



# La signature électronique

Une signature manuscrite, c'est une signature scannée



Qu'est ce que c'est ?

Avantages

Bases légales

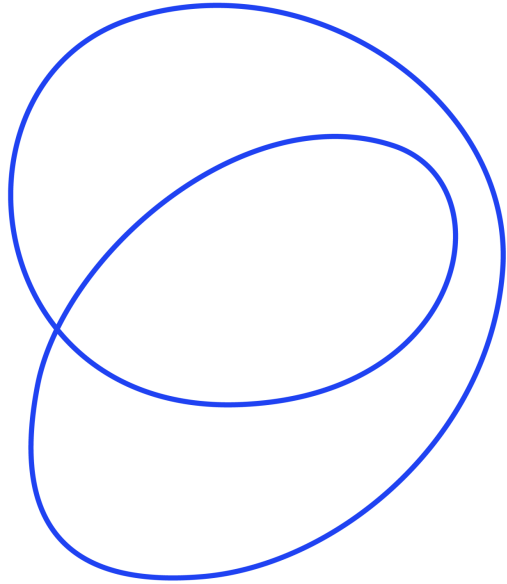
Mécanisme qui permet de garantir l'intégrité (la non-altération) et l'authenticité (l'origine) de données numériques.

1. Facilitation de la conclusion des contrats à distance
2. Suppression de l'archivage papier : les documents peuvent être conservés au format numérique et être transmis par e-mail
3. Gain de temps: plus de nécessité de se déplacer

**Suisse :**

- Loi fédérale sur les services de certifications dans le domaine de la signature électronique et d'autres applications de certificats numériques (SCSE) du 18 mars 2016
- Ordonnance sur la signature électronique (OSCSE)

**Europe :** Règlement sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS) (du 23 juillet 2014)



### Signature électronique (standard)

- Simple à mettre en place
- Identifie le signataire

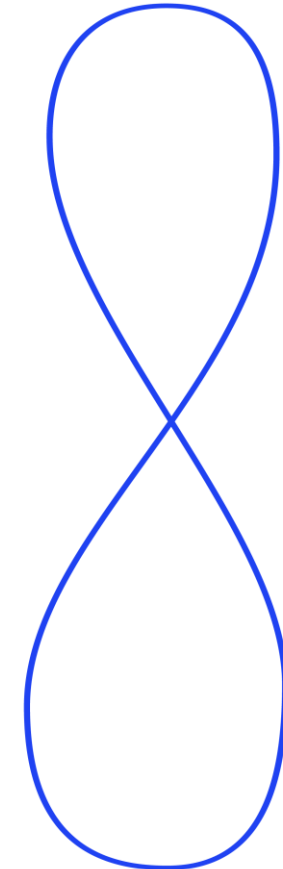
### Signature électronique avancée

- Liée au titulaire signataire
- Toute modification ultérieure est détectable
- Utilisée lorsque le fournisseur de signature est considéré «digne de confiance» par les parties.
- Peut aussi être fondée sur un certificat numérique réglementé.

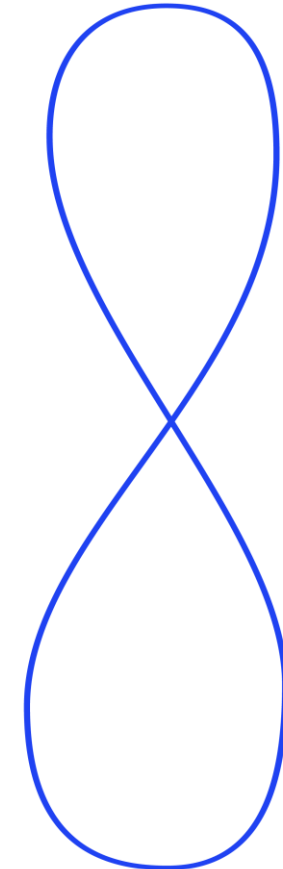
### Signature électronique qualifiée

- Equivaut à une signature manuscrite
- Fondée sur un certificat qualifié

Type de signatures	Description	Utilisation
Signature électronique standard	Assure l'identité du signataire	Est la plus simple à mettre en place et la plus couramment utilisée comme il n'y a pas d'exigence juridique pour la plupart des contrats.
Signature électronique avancée	Assure l'identification personnelle du signataire. Elle satisfait aux exigences suivantes: <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Être liée uniquement au titulaire</li> <li>2. Permettre d'identifier le titulaire</li> <li>3. Être créée par des moyens que le titulaire peut garder sous son contrôle exclusif.</li> <li>4. Être liée aux données auxquelles elle se rapporte, de telle sorte que toute modification ultérieure des données soit détectable.</li> </ol>	Est l'intermédiaire entre la signature standard et les signatures réglementée et qualifiée. Elle n'est fondée sur aucun certificat ce qui ne lui octroie pas le poids d'une signature manuscrite. Elle peut être utilisée dans des cas spécifiques (ex: lorsque le fournisseur de signature est considéré «digne de confiance» par les parties engagées).



Type de signatures	Description	Utilisation
Signature électronique réglementée	Elle assure l'authenticité du document. Elle est identique à la signature électronique avancée, mais elle est fondée sur un certificat numérique réglementé. Elle est réservée aux personnes physiques.	Sont utilisés pour s'authentifier sur un service Web, des applications, ou d'autres plateformes qui requièrent un certificat SSL.
Cachet électronique réglementé	Possède les mêmes critères que la signature électronique réglementée, mais est réservé aux personnes morales.	
Signature électronique qualifiée	Signature électronique réglementée fondée sur un certificat qualifié. <b>Equivalente à la signature manuscrite</b>	



## Fournisseurs de certification qualifiée

## Equivalences entre la Suisse et l'UE

**En Suisse**, pour qu'un prestataire puisse fournir une signature électronique qualifiée, il faut qu'il soit titulaire d'un certificat qualifié prodigué par un prestataire reconnu muni d'un horodatage qualifié.

**En Europe**, il suffit qu'une signature électronique qualifiée repose sur un certificat qualifié délivré dans un État membre. Elle est alors reconnue en tant que signature électronique qualifiée dans tous les autres États membres.

Les exigences de la réglementation suisse sont comparables à celles de la réglementation européenne.

**Néanmoins, les certificats qualifiés européens ne sont pas automatiquement reconnus en Suisse et vice-versa.**

La reconnaissance mutuelle des signatures électroniques nécessite la conclusion d'accords internationaux. La Suisse n'a pour l'instant conclu aucun accord de ce genre.



## DocuSign

DocuSign propose les 3 types de signatures : simple, avancée et qualifiée\*.

DocuSign a reçu la certification de Prestataire de Service de Confiance Qualifié au sens de la réglementation européenne eIDAS, qui régit la signature électronique en Europe.

## Adobe Sign

Adobe Sign propose les 3 types de signatures : simple, avancée et qualifiée\*.

Les identifiants numériques basés sur des certificats sont délivrés par des prestataires accrédités.

Ces signatures sont conformes aux dispositions de la réglementation américaine 21 CFR Part 11 de la FDA. Adobe Sign permet également aux entreprises internationales de se conformer au règlement européen sur l'identification électronique et les services de confiance (eIDAS).

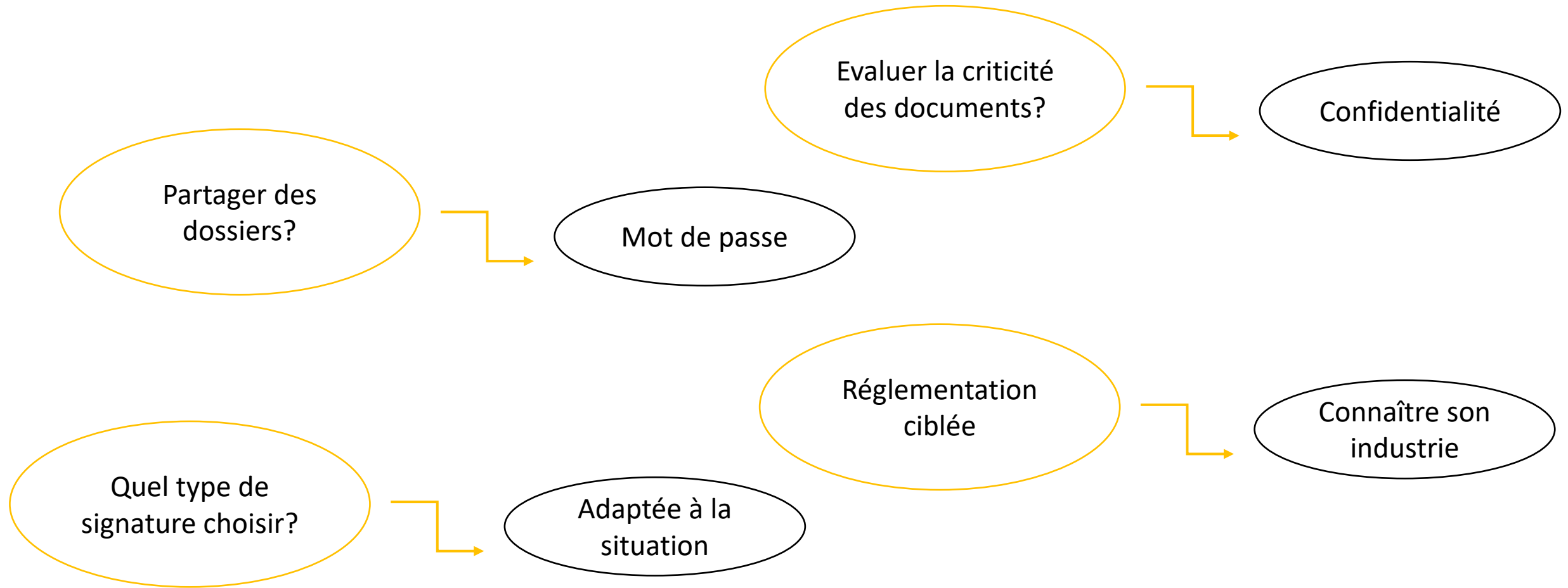
## SwissSign

Le certificat d'organisation SwissSign est un certificat réglementé et répond aux exigences de la Loi fédérale sur la signature électronique.

Le SwissSign Time Stamping Service est fondé sur un horodateur et les entreprises assurent la validité juridique et la conformité légale de leur documents électroniques.

\*non encore certifié en Suisse

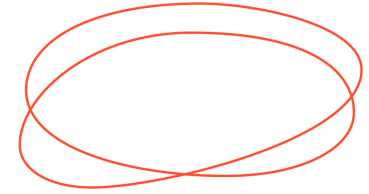
# Questions fréquentes





# Les principes de la protection des données

# Les principes de la protection des données



- Collecte légale
- Motif valable
- Proportionnalité
- Minimisation
- Sécurité

5 principes juridiques

=

- Valeurs
- Transparence










2 principes de l'entreprise

+

- Confiance
- Données avec valeurs \$
- Investissement focalisé

3 bénéfiques

# Se préparer à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la protection des données (LPD)

	RGPD 	nLPD 
 Consentement libre et éclairé	✓	✓
 Droit à l'oubli	✓	✓
 Portabilité des données	✓	✓
 Droit d'information sur piratage	✓	✓
 Nomination d'un DPO	✓	○
 Amende	Jusqu'à 4% CA (max 20 MEUR)	250K CHF (direction)
 Mise en application	25 mai 2018	2022

(+ représentant en Suisse)

# Chemin vers la conformité – se poser les bonnes questions

1. Quelle type de données mon entreprise collecte-t-elle?

2. Sur quelle base légale ?

3. Qui sont les titulaires des données recueillies ?

4. Qui sont les personnes autorisées à avoir accès ?

5. Avec qui sont partagées les données recueillies?

6. Dans quel pays les données sont-elles stockées ?



**Caroline Perriard**  
**Caroline.perriard@brandit.com**

BRANDIT GmbH  
Wiesenstrasse 9  
8008 Zürich

+41 44 5156575  
info@brandit.com  
brandit.com

04/05/2021